Mis en ligne le : 05/10/2023



Liste des délibérations examinées en séance du Conseil Municipal du vendredi 29 septembre 2023

Le vendredi 29 septembre 2023, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 21 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Secrétaire: Mme Djida DJALLALI-TECHTACH

Présents: M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, Mme Teresa EVERARD, M. Jamil RAJA (à compter de 19h38), Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDELHADJELA (jusqu'à 21h15), M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, M. Cédric PLANCHETTE (sauf de 20h24 à 20h26 et de 20h33 à 20h38), Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR (jusqu'à 20h38)

Représentés: Mme Mariam CISSE-DOUCOURE par M. Jean-Louis MARSAC, Mme Géraldine MEDDA par M. Cédric PLANCHETTE (sauf de 20h24 à 20h26 et de 20h33 à 20h38), Mme Hakima BIDELHADJELA par Mme Laetitia KILINC (à compter de 21h15), Mme Carmen BOGHOSSIAN par Mme Véronique CHAINIAU, M. Hervé ZILBER par M. Jean-Pierre IBORRA, M. Bankaly KABA par M. Sori DEMBELE

Absents excusés: Mme Géraldine MEDDA (de 20h24 à 20h26 et de 20h33 à 20h38), M. Jamil RAJA (jusqu'à 19h38), M. Cédric PLANCHETTE (de 20h24 à 20h26 et de 20h33 à 20h38), Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Mohamed ANAJJAR (à compter de 20h38), Mme Virginie SALIBA, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

Absent: -

Le Conseil Municiapl est réuni en Mairie – Salle des Mariages. M. le Maire procède à l'appel et le quorum est constaté atteint. Mme Djida DJALLALI-TECHTACH est désignée, à l'unanimité, secrétaire de séance.

1/ Compte rendu

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2023

- ARRETE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 30 juin 2023. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

2/ Compte rendu

Délégation de compétences

M. Jamil RAJA arrive en séance à 19h38.

Pour la période comprise entre le 19 juin et le 17 septembre 2023, les décisions prises par M. le Maire sont les suivantes : Contrat/Convention/Marché/Avenant : 29 - Demande de subvention/Fonds de concours : 6 - Représentation en justice : 3 - Concession dans le cimetière : 44

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Il est rendu acte des décisions prises par M. le Maire.

3/ Subventions

Subventions exceptionnelles pour les victimes du séisme survenu au Maroc et les victimes des inondations en Lybie

- AUTORISE M. le Maire à verser, à la Croix-Rouge Française, une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour ses actions auprès des victimes du séisme survenu dans le Sud du Maroc ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 5 000 € pour l'aide apportée aux sinistrés de l'Est Lybien.



- DIT que les crédits afférents à cette subvention seront inscrits sur la ligne 928243-6574 (Actions sociales et autres subventions de fonctionnement) du budget 2023.
- AUTORISE M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

4/ Finances

Décision Modificative n°2 - Budget Principal de la Ville - Exercice budgétaire 2023

- APPROUVE la décision modificative n°2 au Budget Principal de la Ville 2023, annexée à la présente délibération.
- ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 37 354 187,40 € au lieu de 38 295 193,98 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
900	SERVICES GENERAUX DES ADMINIST.PUBLIQUES LOCALES	913 513,40 €	
902	ENSEIGNEMENT - FORMATION	-3 712,92 €	
907	LOGEMENT	-50 000,00 €	
908	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	-1 800 807,06 €	-394 912,93 €
919	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-301 093,65€
95	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		-245 000,00 €
	Total général	-941 006,58 €	-941 006,58 €

⁻ ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 51 320 486,40 € au lieu de 51 172 725,40 €.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes	
920	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRAT.PUBLIQUES LOCALES	120 716,65 €	7 900,00 €	
921	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	15 000,00 €	0,00 €	



922	ENSEIGNEMENT- FORMATION	200 300,00 €	0,00 €
924	SPORT ET JEUNESSE	50 398,00 €	119 694,00 €
925	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	11 440,00 €	0,00 €
927	LOGEMENT	25 000,00 €	0,00 €
928	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	26 000,00 €	5 000,00 €
929	ACTION ECONOMIQUE	0,00 €	-40 000,00 €
933	IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES	0,00 €	55 167,00 €
939	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-301 093,65 €	
Total général		147 761,00 €	147 761,00 €

Soit, une balance générale de : 88 674 673,80 € au lieu de 89 467 919,38 €.

(Rapporteur: Mme Djida DJALLALI-TECHTACH)

Adoptée :Vote pour : 27 – Contre : 5 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

5/ Prévention

Attribution d'une subvention au CIDFF 95 dans le cadre du dispositif FIPD 2023

- AUTORISE M. le Maire à verser une subvention de 4 636 € à l'association : Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF 95), dans le cadre du dispositif Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), conformément à la fiche action ci-jointe.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 32 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

6/ Prévention

Convention partenariale entre le Conseil Départemental, la commune de Villiers-le-Bel et l'association IMAJ - Participation financière au titre de l'exercice 2023

- AUTORISE M. le Maire à verser mensuellement la subvention municipale, calculée sur la base du budget prévisionnel fixé par le Conseil Départemental, s'élevant, pour l'exercice 2023 à 87 223 € à l'Association IMAJ.

(Rapporteur : Mme Myriam KASSA)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

7 / Prévention

Autorisation de signature - Avenant n°1 à la convention cadre pour la vidéoprotection des espaces publics entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et les communes d'Arnouville, Sarcelles et Villiers-le-Bel

- APPROUVE l'avenant n°1 à la convention cadre pour la vidéoprotection des espaces publics entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les communes d'Arnouville, de Sarcelles et de Villiers-le-Bel, tel que joint en annexe,
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant à la convention cadre correspondante,



- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

8/ Prévention

Autorisation de signature - Avenant n°4 à la convention de prestations de services entre la CARPF et les communes d'Arnouville, Sarcelles et Villiers-le-Bel pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal

- APPROUVE le projet d'avenant n°4 à la convention de prestations de services entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France et les communes d'Arnouville, de Sarcelles et de Villiers-le-Bel, pour la gestion mutualisée du dispositif de vidéoprotection intercommunal, tel que joint en annexe,
- AUTORISE M. le Maire à signer ledit avenant à la convention de prestations de services correspondante,
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

9/ Politique de la ville

Autorisation de signature - Convention portant sur l'attribution d'une subvention relative à l'intégration des étrangers primo-arrivants et l'accompagnement des étrangers en situation régulière au titre de l'année 2023

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec le Préfet du Val d'Oise, la convention portant sur l'attribution d'une subvention de 40 000 euros relative à « l'intégration des étrangers primo-arrivants » et « accompagnement des étrangers en situation régulière » au titre de l'année 2023. (Rapporteur : M. William STEPHAN)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

10/ Centre socio-culturel

Autorisation de signature - Convention d'objectifs et de financement Prestation de service Jeunes (PS) centre socio-culturel Salvador Allende

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, la convention d'objectifs et de financement Prestation de Service Jeunes (PS) du centre socio-culturel Salvador Allende et tout document afférent.

(Rapporteur : M. William STEPHAN)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

11/ Jeunesse

Attribution des bourses 'mon été, mon permis' - été 2023

- APPROUVE le versement de la bourse « mon été, mon permis » d'un montant de 900 euros aux jeunes suivants, sous réserve de la transmission par le jeune du devis l'engageant dans sa formation au permis de conduire :
- Mme ABRUNHOSA Kassandra, née 2004, domiciliée à Villiers-le-Bel ;
- M. BACHIRI Adam, né le 2005, domicilié à Villiers-le-Bel ;
- Mme BAGATE Nassadé, née le 2004, domiciliée à Villiers-le-Bel;
- Mme BARADJI Khadidja, née le 2004, domiciliée à Villiers-le-Bel;
- Mme CAMARA Halima, née le 2005, domiciliée à Villiers-le-Bel;
- Mme CLAMY Héloïse, née le 2005, domiciliée à Villiers-le-Bel;
- Mme CLAMY Yanisse, née le 2005, domiciliée à Villiers-le-Bel ;



- Mme DIALLO Houleymatou, née le 2005, domiciliée à Villiers-le-Bel;

- Mme SIBY Dado, née le 2005, domiciliée à Villiers-le-Bel.

- AUTORISE M. le Maire, ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Myriam KASSA)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

12/ Enfance

Modification du règlement intérieur des activités péri-éducatives et de la restauration scolaire

- ABROGE le règlement intérieur des activités péri-éducatives et de la restauration scolaire adopté en séance du Conseil Municipal du 30 septembre 2022.
- ADOPTE le règlement intérieur des activités péri-éducatives et de la restauration scolaire modifié, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Hakima BIDELHADJELA)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

13/ Enfance

Autorisation de signature - Avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF pour le financement de nouveaux ETP chargés de coopération Convention Territoriale Globale (CTG)

- APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise, joint en annexe de la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e), à signer l'avenant à la convention d'objectifs et de financement Pilotage de projet de territoire « Modalités de calcul de la subvention » « Financement de nouveaux ETP chargés de coopération CTG » « L'évaluation et le contrôle », tel que figurant en annexe,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : Mme Hakima BIDELHADJELA)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

14/ Restauration

Autorisation de signature - Convention de mise en oeuvre du dispositif 'Petits déjeuners' - Année scolaire 2023/2024

- AUTORISE M. le Maire à signer, avec le Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, la convention de mise en œuvre du dispositif « Petits déjeuners » dans les écoles de la ville de Villiers-le-Bel pour l'année scolaire 2023/2024 ainsi que tous les actes ou documents y afférents. (Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

15/ Restauration

Autorisation de signature - Convention de dons de denrées alimentaires entre la commune de Villiers-le-Bel et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Villiers-le-Bel

- APPROUVE les termes de la convention de dons de denrées alimentaires entre la Commune de Villiers-le-Bel et le Centre Communal d'Action Sociale.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les actes ou documents y afférents. (Rapporteur : Mme Véronique CHAINIAU)



Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

16/ Personnel

Suppressions et créations d'emplois

- DECIDE la suppression des postes suivants :
- Un poste de Responsable cimetière, à temps complet, ouvert en catégorie C sur les grades des cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise.
- Quatre postes de Directeurs adjoints d'accueil de Loisirs, à temps complets, ouverts en catégorie C sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation.
- Un poste de Technicien infrastructure-cadre de vie, à temps complet, ouvert en catégorie B sur les grades du cadre d'emplois des techniciens.
- DECIDE la création des postes suivants dans les conditions ci-dessus exposées :
- Un poste permanent « d'Agent-te chargé(e) du gardiennage et de l'accueil au cimetière», à temps complet, de catégorie hiérarchique C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques.
- Un poste permanent de « Conseiller numérique France services », à temps complet, de catégorie hiérarchique B ou C relevant de la filière administrative ou animation, ouvert au recrutement sur les grades des cadres d'emplois des rédacteurs, des animateurs, des adjoints administratifs ou des adjoints d'animation.
- Quatre postes permanents « d'animateur/trice », à temps complets, de catégorie hiérarchique C relevant de la filière animation, ouverts au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints d'animation.
- Un poste permanent de « Responsable du pôle exécution budgétaire », à temps complet, de catégorie hiérarchique C, B ou A relevant de la filière administrative ouvert aux grades des cadres d'emplois des adjoints administratifs, des rédacteurs et des attachés.
- Un poste permanent « d'agent-te des dépôts sauvages » à temps complet, de catégorie C relevant de la filière technique, ouvert au recrutement sur les grades du cadre d'emplois des adjoints techniques ou agents de maîtrise.

Si les procédures de recrutement pour pourvoir les postes créés par un fonctionnaire n'ont pu aboutir, les emplois cités ci-dessus pourront être occupés par des agents contractuels recrutés dans la limite des possibilités offertes par la législation.

- DECIDE l'ouverture, à compter du 1^{er} novembre 2023, sur de nouveaux grades de certains emplois pour tenir compte des nominations qui seront prononcées dans le cadre des déroulements de carrière des fonctionnaires
- 1 poste d'attaché de catégorie A à temps complet (sports),
- 1 poste de rédacteur de catégorie B, à temps complet (service des ressources humaines),
- 1 poste de technicien de catégorie B à temps complet (protocole logistique et évènementiel).
- DECIDE que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

17/ Personnel

Indemnités d'astreinte et intervention Informatiques



- DECIDE d'instaurer le régime des astreintes pour les agents du service systèmes d'information selon le dispositif ci-dessus exposé;
- DIT que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des astreintes et interventions des agents nommés dans les emplois concernés sont inscrits au Budget ;
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 32 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

18/ Personnel

Autorisation de signature - Convention relative à la mise à disposition d'un(e) Assistant(e) Social(e) du CIG de la Grande Couronne

- APPROUVE la poursuite du recours à un(e) assistant(e) social(e) pour le personnel communal.
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un(e) assistant(e) social(e) avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France et tous actes relatifs à l'exécution de la présente délibération, selon les modalités suivantes :
- mise à disposition à raison de 2 permanences par mois au maximum (1 permanence correspondant à 8 heures soit à 1 matinée de 5 rendez-vous et 1 après-midi de travail administratif) et d'un forfait d'1h30 par permanence pour la gestion des appels/courriers par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne,
- Participation aux frais d'intervention du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne à raison du nombre d'heures de travail effectivement accomplies et selon un tarif horaire fixé chaque année par délibération du Conseil d'Administration du Centre Interdépartemental de Gestion, soit en 2023 : 55.00 € pour les collectivités non affiliées,
- Permanences assurées dans les locaux de la Collectivité, soit au Foyer Raymond Labry.
- DECIDE d'imputer la dépense sur les crédits autorisés à cet effet au budget.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Cédric PLANCHETTE ayant le pouvoir de Mme Géraldine MEDDA quitte la salle à 20h24 et ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération.

19/ Marchés publics

Autorisation de signature - Accord-cadre de nettoiement des voies, trottoirs, espaces publics, noues et mobilier urbain

- AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre pour le nettoiement des voies, trottoirs, espaces publics, noues et mobilier urbain avec l'Association de préfiguration de la régie de quartier de Villiers-le-Bel.
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée : Vote pour : 29 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 1

Mme Mariam CISSE-DOUCOURE ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis MARSAC pour la séance ne prend pas part au vote de cette délibération.



M. Cédric PLANCHETTE revient dans la salle à 20h26 après le vote du point 19 de l'ordre du jour.

20/ Marchés publics

Autorisation de signature - Accord-cadre pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts de la commune de Villiers-le-Bel

- AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts de la commune de Villiers-le-Bel avec les entreprises suivantes :

N° lot	Description	Titulaire
1	Entretien du parc des Sports du tir à l'arc et de l'avenue Champ Bacon	GROUPE LOISELEUR GRAND PARIS SUD S.A.S. 5, rue Auguste Dupin - 94520 Mandres les Roses
2	Entretien des abords RD10 et de la RD316 et les sentes du Val Roger	VERTIGE SAS 17 avenue de la Gare – BP 50222 – 95192 GOUSSAINVILLE Cedex
3	Entretien du Parc de la Géothermie, du gymnase Pierre de Coubertin, de l'avenue Léon Blum, des rues Helene Bertaux et Louise Bourgeois, des espaces quartier des Carreaux et du square Mendès France	VERTE ENTREPRISE Siège social: 30 rue de l'Egalité - 95230 Soisy sous Montmorency
4	Entretien du quartier de la Cerisaie/DLM, du square des Clématites, du parc de l'infini, des espaces Nelson Mandela et du boulevard Salvador Allende	GROUPE LOISELEUR GRAND PARIS SUD S.A.S. 5, rue Auguste Dupin - 94520 Mandres les Roses
5	Aménagement d'espaces verts	VERTE ENTREPRISE Siège social: 30 rue de l'Egalité - 95230 Soisy sous Montmorency

- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée :Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

21/ Marchés publics

Autorisation de signature - Accord-cadre de fournitures scolaires et de petit matériel d'activités manuelles et de papier

- AUTORISE M. le Maire à signer l'accord-cadre pour le marché de fournitures scolaires et de petit matériel d'activités manuelles et de papier avec les entreprises suivantes :

N° lot	Description	Titulaire
1	Fournitures scolaires	PAPETERIE PICHON SAS
	1 odifficates sectates	Siège social : ZAC l'Orme les Sources – 750 Rue
		Colonel Louis LEMAIRE – CS 9702 – 42340
		VEAUCHE
2	Petit matériel d'activités pédagogiques artistiques et d'activités manuelles	PAPETERIE PICHON SAS
		Siège social : ZAC l'Orme les Sources – 750 Rue
		Colonel Louis LEMAIRE – CS 9702 – 42340
	d activites mandenes	VEAUCHE
3	Fourniture de papier	ALDA
		Siège social : Rue Diderot-ZAC la Garenne 93110
		Rosny-sous-Bois



- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents afférents.

(Rapporteur : Mme Laetitia KILINC)

Adoptée: Vote pour: 32 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

22/ Habitat - Logement

Autorisation de signature - Avenant n°3 à la convention de prestation de service avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location

- APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention de prestation de service entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France et la commune de Villiers-le-Bel pour l'instruction des dossiers d'autorisation préalable de mise en location qui figure en annexe de la présente délibération.
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à signer ledit avenant,
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 32 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

23 / Développement durable

Autorisation de signature - Convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées situées rue de la Navetière avec la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et le Sigidurs

- APPROUVE les termes de la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées rue de la Navetière, à passer entre le Sigidurs, la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France et la Commune de Villiers-le-Bel.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

(Rapporteur : M. Gourta KECHIT)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

24/ Développement durable

Autorisation de signature - Convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées - Boulevard Salvador Allende - Ecole Pape Carpentier/Office/Centre socio-culturel/PMI/Halte de jeux

- APPROUVE les termes de la convention d'implantation et d'usage des bornes enterrées Boulevard Salvador Allende à Villiers-le-Bel Ecole Pape Carpentier/ Office/ Centre socioculturel/ PMI/ Halte de Jeux, à passer avec le SIGIDURS.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.

(Rapporteur : M. Gourta KECHIT)

Adoptée : Vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Cédric PLANCHETTE ayant le pouvoir de Mme Géraldine MEDDA quitte la salle à 20h33 et ne prend part ni au débat ni au vote de la délibération.

25/ Cadre de vie

Autorisation de signature - Convention avec l'ARIF CEMEA et l'association 'Les Ass du Puits' pour le projet 'terrain d'aventures' et charte des terrains d'aventures

- APPROUVE les termes de la convention pluriannuelle du projet « terrain d'aventures » ainsi que de la charte des terrains d'aventures qui l'accompagne, annexées à la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention et charte,



- AUTORISE M. le Maire à verser, à L'ARIF CEMEA Association Régionale des Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, la subvention annuelle de fonctionnement de 25 000 euros, au titre de l'année 2023,
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée :Vote pour : 30 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

M. Cédric PLANCHETTE revient dans la salle à 20h38 après le vote du point 25 de l'ordre du jour.

M. Mohamed ANAJJAR quitte la séance à 20h38.

26/ Aménagement du territoire

Autorisation de signature - Convention de reprise des réseaux privés suite à l'extension et l'incorporation au réseau public de distribution d'eau potable de l'opération Germaine Richier

- APPROUVE les termes de la convention de reprise du réseau d'adduction d'eau potable dans le secteur d'aménagement dit Germaine Richier (entre la rue Niki de Saint Phalle et l'avenue du 8 mai 1945) entre la commune de Villiers-le-Bel et VEOLIA Eau d'Île-de-France agissant en qualité de délégataire du service public de l'eau pour le Syndicat des Eaux d'Île-de-France,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents,
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la délibération.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

27/ Assainissement

Autorisation de signature - Convention d'aide financière portant sur la création du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle avec le SIAH du Croult et du Petit Rosne

- APPROUVE les termes de la convention d'aide financière n°2023-06-11 portant sur la création du réseau d'eaux usées de la rue Nouvelle à passer avec le Syndicat Mixte pour l'aménagement Hydraulique des vallées du Croult et du Petit Rosne.
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée à signer ladite convention.

(Rapporteur : M. Maurice MAQUIN)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

28/ Foncier

Cession de la parcelle AR 211 sise 2 rue de la Navetière à la SCI YELDA et FILS

- DECIDE de céder à la SCI YELDA ET FILS la parcelle cadastrée en section AR n°211, sise 2 rue de la Navetière, pour une surface de 1 000 m², afin de permettre l'extension de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).
- ACCEPTE que cette cession soit consentie au prix de 150 000 euros en faveur de la Commune.
- DIT que cette vente est faite sous la condition suspensive suivante : la SCI YELDA ET FILS a obligation de mettre à disposition les locaux qui seront construits à l'ESAT par le biais d'un bail en état futur d'achèvement dont les conditions devront être négociées avec la SCI YELDA ET FILS et en concertation avec l'ESAT, sous peine de résolution de l'acte de vente, en cas de non-respect de cette obligation.
- INDIQUE que les frais liés au transfert de propriété seront pris en charge par la SCI YELDA ET FILS.
- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder aux formalités nécessaires à cette cession et à signer



tous actes et pièces s'y rapportant. (Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée : Vote pour : 27 – Contre : 4 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

Mme Hakima BIDELHADJELA quitte la séance à 21h15 et donne pouvoir à Mme Laetitia KILINC.

29/ Foncier

Désaffectation et déclassement d'une portion de la ruelle du Colombier

- CONSTATE la désaffectation de la section fermée à la circulation publique de la ruelle du Colombier, figurant au plan annexé à la présente délibération, soit une surface de 121 m² environ.
- PRONONCE le déclassement du domaine public de la section fermée à la circulation publique de la ruelle du Colombier des voies communales, pour une superficie de 121 m² environ, et figurant au plan annexé à la présente délibération.
- INDIQUE que ladite portion de la ruelle du Colombier est intégrée au domaine privé de la Commune.
- DEMANDE la mise à jour du tableau de classement des voies communales.
- PRECISE que la mise à jour du tableau de classement des voies communales envisagée ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par ces voies.
- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous actes et pièces s'y rapportant. (Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée: Vote pour: 27 – Contre: 4 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

30/ Foncier

Chemin rural n°20 situé dans le secteur du Noyer Verdelet - Procédure de désaffectation - Lancement d'une enquête publique

- CONSTATE la désaffectation du chemin rural n°20 dit chemin rural de Villiers-le-Bel à Arnouville, situé à Villiers-le-Bel, pour une superficie de 585 m² environ, conformément au plan annexé à la présente délibération.
- AUTORISE M. le Maire à organiser une enquête publique en vue de l'aliénation d'une partie dudit chemin rural et à en fixer les modalités conformément aux dispositions juridiques en vigueur.
- AUTORISE M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte ou document se rapportant à cette procédure.
- AUTORISE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Allaoui HALIDI)

Adoptée : Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0

31/ Rénovation urbaine

Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la ZAC du quartier des Carreaux pour l'année 2021 et autorisation de signature de la convention relative à l'achèvement de la concession d'aménagement

M. Maurice MAQUIN s'absente de 21h22 à 21h24 pendant la présentation du point 31 de l'ordre du jour.



- APPROUVE le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité locale (CRACL) de l'année 2021 de la concession d'aménagement de la ZAC du quartier des Carreaux, tel que joint en annexe de la présente délibération,
- APPROUVE les termes de la convention relative à l'achèvement de la concession d'aménagement du 6 août 2007 de la ZAC du quartier des Carreaux de Villiers-le-Bel, figurant en annexe de la présente délibération,
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention d'achèvement,
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 31 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

32/ Rénovation urbaine

Concession d'Aménagement de l'opération de renouvellement urbain des quartiers PLM et DLM - Approbation du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) 2022

- APPROUVE le Compte-rendu Annuel à la Collectivité locale (CRACL) 2022 de la concession d'aménagement des quartiers du Puits-la-Marlière (PLM) et de Derrière-Les-Murs de Monseigneur (DLM),
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 27 – Contre: 0 – Abstention: 4 – Ne prend pas part au vote: 0

33/ Communauté d'agglomération

Approbation du recrutement d'un agent de police municipale par la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

- APPROUVE le recrutement d'un agent de police municipale supplémentaire afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention de mutualisation (18) et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions,
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 31 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

34/ Communauté d'agglomération

Présentation du rapport d'observations définitives établi par la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France - cahier n°1 : contrôle organique - exercices 2017 et suivants - contrôle de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Ile-de-France n°2023-0002R, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France (cahier n°1 : contrôle organique pour les exercices 2017 et suivants), tel que joint en annexe,
- CHARGE M. le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée :Vote pour : 31 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0



35/ Communauté d'agglomération

Rapport d'activité 2022 de la Communauté d'agglomération Roissy Pays de France

- PREND ACTE de la communication au Conseil Municipal, du rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, pour l'année 2022.

- 5 OCT. 2023

(Rapporteur : M. Jean-Louis MARSAC)

Adoptée: Vote pour: 31 – Contre: 0 – Abstention: 0 – Ne prend pas part au vote: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h58.

Le Maire,

Jean-Louis/MARSAC